Centre De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

Version du 01.07.2020

Service de Médecine Préventive

Modalités de reprise d'activité

Dans la suite des annonces présidentielles et gouvernementales sur le déconfinement à compter du 11 mai 2020, notre service de médecine préventive reprend progressivement son activité de réalisation de visites médicales et d'entretiens infirmiers.

Cette reprise d'activité s'effectue selon deux modalités : visite/entretien en présentiel, ou visite/entretien par conférence téléphonique.

Le présent document présente le détail des modalités adoptées par le Centre de Gestion, notamment afin de garantir la sécurité de tous, en application des mesures sanitaires prescrites par les autorités sanitaires.

Cette organisation se poursuivra jusqu'en septembre 2020 et pourra encore être susceptible d'évolutions au regard de l'évolution du contexte sanitaire.

Préalable quelle que soit le motif de la visite/entretien :

Les agents suivants seront exclusivement reçus dans le cadre de consultations téléphoniques :

- -les agents ayant des symptômes COVID-19,
- -les agents présentant une pathologie les classant comme vulnérables,
- -les agents ayant été en contact récent avec une personne testée positive au COVID 19.

Merci en conséquence d'informer le secrétariat du service de médecine de ces éléments le cas échéant lors de la prise de RDV.

De plus, seront prioritaires les agents exerçant une activité sur le site de travail au regard de ceux exerçant en télétravail ou travaillant à distance.

Centre De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

188 rue de Jarlard - 81 000 ALBI
Tel : 05.63.60.16.50 • Fax : 05.63.60.16.51
cdg81@cdg81.fr
www.cdg81.fr

Priorités d'organisation des visites et entretiens selon le motif :

Dans un premier temps, nous assurons les visites médicales et entretiens infirmiers qui ont du être annulés au cours de la période de confinement et par ordre de priorité décroissant suivant :

Visites médicales assurées par le médecin		
Ordre de priorité	**Présentiel**	**Consultation téléphonique**
1	Reprise après congé pour inaptitude physique nécessitant un aménagement de poste après avis des instances médicales	Reprise après congé pour inaptitude physique simple, ne nécessitant pas d'aménagement de poste
2	Embauche nécessitant un aménagement de poste	Visites pour souffrance psychologique
3	Visite périodique Surveillance médicale renforcée (SMR)	Visite à la demande de l'employeur
4		Visite à la demande de l'agent
5		Visite à la demande du médecin
6		Visite périodique
7		Visite de pré-reprise

Entretiens médico-professionnels assurés par l'infirmière		
Ordre de priorité	**Présentiel**	**Consultation téléphonique**
1	Surveillance médicale renforcée (SMR) risque biologique	Entretiens souffrance au travail
2	Embauche	EMP (en remplacement des visites périodiques)
3	EMP (en remplacement des visites périodiques)	

Ces priorités seront au besoin revues en fonction de la situation sanitaire et des annonces gouvernementales à venir.

Modalités d'organisation des visites et entretiens en présentiel :

S'agissant de ces RDV, nous vous demanderons de bien veiller aux points suivants :

- Votre agent devra venir à l'heure précise pour laquelle il est convoqué. La situation sanitaire exigeant le respect de gestes barrières et de distanciation physique, les locaux du CDG ne nous permettent pas en effet de maintenir un espace d'attente sécurisé.
- Il devra patienter à l'extérieur du CDG, à proximité de la porte d'accès au Service de Médecine Préventive. Le médecin, l'infirmière ou la secrétaire viendront l'accueillir. Cependant, si la situation le nécessitait (handicap, mauvais temps…), il pourra être invité à patienter dans le hall d'accueil en rez-de-chaussée.

- Votre agent devra venir équipé d'un masque. Le port du masque est obligatoire pour accéder au service.
- Si un agent présente des symptômes connus du COVID 19 (fièvre, sensation de fatigue, toux sèche. courbatures et des douleurs, congestion nasale, écoulement nasal, maux de gorge, diarrhées…), il convient de nous alerter sans délai : cet agent ne doit pas se déplacer et ne sera pas reçu en visite/entretien en présentiel. Une nouvelle visite sera au besoin proposée par conférence téléphonique.
- Avant d'entrer en visite médicale/entretien infirmier, une solution hydroalcoolique mise à disposition de votre agent lui permettra de se laver les mains.

Modalités d'organisation des visites et entretiens par conférence téléphonique :

S'agissant de ces RDV, nous vous demanderons de bien veiller à :

- Ce que vos agents soient d'accord pour ce type de rendez-vous : pour ce faire, un formulaire de consentement devra être rempli par l'agent,
- Ce que vos agents soient disponibles à l'heure prévue de la consultation et que ceux-ci puissent s'isoler afin de garantir la confidentialité des échanges. Le service appellera directement l'agent à l'heure prévue au numéro de téléphone communiqué lors de la prise de RDV.

Il n'est pas à exclure qu'à l'issue de ces rendez-vous une visite médicale présentielle soit à prévoir.

Consultations sur les sites délocalisés :

Les visites médicales et les entretiens médico-professionnels reprennent progressivement sur les sites délocalisés à compter du 1er juillet 2020 (Carmaux, Graulhet, Saint Sulpice, Alban, Réalmont, Lacaune, Vabre).

Informations diverses :

Le médecin ne délivre aucun arrêt de travail et ce quelque soit la situation de vos agents.

Modalités de prise de rendez-vous :

Afin de faciliter le traitement des vos demandes de rendez-vous, veuillez nous les faire parvenir uniquement par mail à l'adresse habituelle : mailto:medecine@cdg81.fr

Nous vous demandons de compléter systématiquement et pour chaque agent une « **Fiche de demande de rendez-vous de visite médicale** », indispensable au traitement de votre demande.

Il est également demandé de faire compléter pour chaque agent un « **Formulaire de consentement éclairé** » et de veiller à nous le transmettre avant chaque consultation.

Centre De Gestion
de la Fonction Publique Territoriale

188 rue de Jarlard - 81 000 ALBI
Tel : 05.63.60.16.50 • Fax : 05.63.60.16.51
cdg81@cdg81.fr
www.cdg81.fr